

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 26 avril 1894.

PAS D'ERREUR S. V. P.

Nous avons reproduit, sans commentaires, dans notre dernier numéro — nous réservant de les faire aujourd'hui — un article de l'*Avenir de Sousse* relatif à la constitution du bureau de la Chambre de Commerce du Sud.

Notre confrère fait remarquer que sur douze membres que compte la dite Chambre, trois d'entre eux, MM. Pic, Demange et Gaudioz ont déjà remis leur démission, M. Tartarin-Gaillard de Salon, le joyeux fumiste, va, à son tour, donner la sienne et M. Maraoux ne tardera pas à suivre un exemple aussi pernicieux.

Il ne restera donc plus que sept membres, sur lesquels trois sont domiciliés hors Sousse : un à Kairouan, M. Liatard, celui-là est relativement près, un deuxième, M. Mattei à Sfax et le troisième, M. Pomme à Gabès.

Dans ces conditions, nous voyons mal le fonctionnement régulier de la Chambre de Commerce du Sud. Elle ne sera — à de très rares exceptions — jamais en nombre pour délibérer.

A notre humble avis, comme nous l'avons déjà dit, il ne reste qu'une seule chose à faire à notre honorable Résident général, dans la circonstance : attendre et voir ce qui va se passer.

Si la Chambre du Sud suit le règlement à la lettre, si les membres qui lui restent ne désertent pas les séances et font preuve d'assiduité, prouvant par là qu'ils ont à cœur de remplir fidèlement et consciencieusement le mandat que les électeurs leur ont confié, elle pourra arriver jusqu'au prochain renouvellement de ses membres, c'est-à-dire à la fin de 1895 ; dans le cas contraire, M. Rouvier devra prendre une décision énergique et demander au gouvernement la suppression de la Chambre de Commerce du Sud dont le besoin, il faut bien l'avouer, ne se fait et ne se faisait nullement sentir. C'est une somme d'une quinzaine de mille francs qui grève le budget sans profit pour personne, pardon, pour M. Petit, imprimeur, depuis sa création du « Bulletin officiel de la Chambre de Commerce du Sud » et autres imprimés divers.

Puisque nous parlons de cette Chambre, il faut bien que nous fassions connaître au public pourquoi elle fut créée.

On sait que M. Massicault, de triste mémoire, était combattu à outrance à Tunis. Ses amis du Sud lui conseillèrent un beau jour, de créer une Chambre de Commerce à Sousse afin de l'opposer à celle de Tunis, si jamais la capitale élisait des *antirésidentiels* (on nous appelait ainsi en ce temps-là bien que nous fussions *antimassicaultistes*, il y a une nuance). M. Massicault trouva l'idée excellente et la proposa au ministre des Affaires Etrangères en la recommandant tout particulièrement. M. Ribot, ministre à ce moment, n'ayant aucune raison pour s'opposer à cette création, renvoya le projet approuvé à M. Massicault.

Et voilà pourquoi et comment Sousse eut sa Chambre de Commerce.

La Tunisie fut donc divisée en deux circonscriptions : le Nord et le Sud. Aux élections qui suivirent, le Sud donna comme un seul homme pour les hommes de M. Massicault ; il n'en fut pas de même du Nord. Les candidats massicaultistes ne durent leur élection qu'à la fraude, à la pression officielle la plus éhontée, aux tours d'escamotage, aux canailleries de certains fonctionnaires, presque tous encore en place à l'heure qu'il est.

Ceci dit, pour en revenir à la Chambre du Sud, c'est à peine si elle a pu, de temps à autre, atteindre le *quorum*. Bien souvent des membres ont été portés comme *présents* alors qu'ils étaient *absents*. Ces supercheries ont été faites pour permettre aux présents de délibérer valablement. Il en serait peut-être encore ainsi si les ennemis de M. Gandolphe n'avaient l'œil sur lui.

Il va donc arriver que le *quorum* ne sera presque jamais atteint, dans ce cas-là, la Chambre du Sud aura vécu. La dissolution de celle-ci s'imposera, puisqu'aucune délibération ne sera valable.

Le Résident va se faire une opinion, et si nos prévisions se réalisent, il demandera, c'est certain, non une troisième Chambre à Sfax — pourquoi pas une quatrième à Bizerte et une cinquième à Souk-el-Arba ? — comme le demande l'*Avenir de Sousse*, mais la suppression pure et simple de la Chambre du Sud. Ce sera la seule solution pratique.

Et que nos compatriotes du Sud ne s'imaginent pas que leurs intérêts seront pour cela moins bien défendus ? tout au contraire.

On dit généralement — et cela nous paraît assez naturel — que celui qui casse les verres doit les payer.

M. Bertainchand, directeur du Laboratoire de Chimie au gouvernement tunisien, n'est pas de l'avis de monsieur *Tout le monde*.

S'il lui arrive, par hasard, d'enfoncer d'un coup de coude la glace du compartiment dans lequel il prend place pour se rendre à Hammam-el-Lif et qu'un employé vienne poliment, casquette en main, lui en réclamer le montant, il jure ses grands dieux que la dite glace a voulu lui faire une niche en allant se briser en mille éclats aux pieds d'un inoffensif voyageur et naturellement il refuse impitoyablement d'en acquitter le montant, soit trois francs cinquante centimes.

Sachez donc, ô M. le directeur du Laboratoire de Chimie, que ces trois francs cinquante que vous avez refusé de payer, commettant un gros mensonge pour ne pas délier les cordons de votre bourse, c'est un petit employé, gagnant trois francs par jour qui paiera la glace cassée par vous — par vous, entendez-vous bien, nous l'avons vu, de nos yeux vu.

Harpagon n'était que de la Saint-Jean auprès de vous, illustre chimiste !

UNE BONNE LEÇON

Le gouvernement tunisien a pour devoir, nous disait ces jours derniers un ami, de favoriser le commerce local en

faisant même des affaires avec des maisons non françaises. Nous partageons cette opinion. Les administrations font preuve de bonne politique, en effet, en effectuant des achats chez les étrangers établis dans la Régence. Il n'y a pas à critiquer leurs agissements, mais bien à les féliciter, voire à les engager à continuer.

Le commerce, chacun le sait, n'est pas toujours très prospère en Tunisie, nous aurions le droit, puisque nous resterions dans le vrai, de prétendre qu'il ne l'est jamais. Aussi serait-il absolument illogique de le condamner à une stérilité complète en ne l'encourageant point.

Il y a certaines personnes qui croient — une conviction enracinée — que ce qui est acheté hors de notre contrée revient à meilleur marché. A Tunis, il faut bien l'avouer, on trouve, à des prix fort raisonnables, objets et marchandises de toutes espèces. Pourquoi, ceci posé, s'entêter à ne pas alimenter, à ne pas fortifier les transactions commerciales ? Le commerce seul fait vivre, il ne faut pas se le dissimuler ; où est l'industrie, que rend-elle ?

M. de Carnières, dans la *Tunisie*, avait mené une campagne contre la Résidence, ou, plus justement, contre M. Massicault qui commanda à la maison Bensasson un riche mobilier s'élevant à une somme de 60,000 francs environ ; cette protestation, direz-vous, était fondée ; nous répondrons qu'elle ne pouvait être que prématurée car elle ne vient qu'aujourd'hui seulement de se pleinement justifier.

Les administrations françaises, avec une bonne foi qu'il serait mauvais de contester, ont rendu puissants ces MM. Bensasson en protégeant leur commerce et en leur donnant une certaine renommée. Elles croyaient confier leur clientèle à des négociants qui, quoique étrangers, ne devaient pas moins témoigner à la France, ou tout au moins au gouvernement du Protectorat un degré sinon élevé, assurément notable de sympathie. Ainsi pensaient les différents services et directions.

Des événements récents ont prouvé surabondamment que les sentiments de ces fournisseurs étaient tous autres à l'égard de notre patrie.

On n'en est plus à ignorer, maintenant qu'un M. Felice Bensasson de la maison Bensasson frères et Cie, a imaginé une démonstration, non pas intempestive, comme l'écrivait cette exilarante « Dépêche » mais bien vexatoire, qui réside dans l'italianisation de la Société internationale *Juvenes Carthaginis*.

Ce monsieur a mis à contribution ses talents oratoires au sein de cette assemblée composée de 35 membres on ne peut plus intelligents, sur 500 environ que compte cette société, et a présidé, avec une aisance parfaite ces partisans de Crispi.

Les administrations françaises auront jugé ces procédés hostiles ; elles sauront châtier les turpitudes machiavéliques d'un fournisseur qui a une façon à lui de se montrer reconnaissant, nous en avons la conviction intime.

Nous disons donc de favoriser le commerce tunisien ; qu'on se serve chez

les Français ou chez les amis de la France.

Qu'on cherche ces derniers ; ils sont assez nombreux, et qu'on leur donne la satisfaction à laquelle ils ont droit.

On nous assure que M. Gandolphe, sujet français, 2^e vice-président de la municipalité de Tunis et vice-consul de Hollande dans notre ville, aurait à son service des courtiers qui seraient chargés de faire de la propagande chez les juifs indigènes pour leur faire acquérir la protection du pays qu'il représente.

Tous les juifs ainsi protégés s'exonèrent du paiement des impôts.

Il nous semblait qu'il était interdit, depuis quelques années, aux consuls, d'accorder la protection de leur gouvernement aux sujets tunisiens.

En serait-il autrement pour M. Gandolphe ?

Nous reproduisons, d'autre part, un article que « Marine et Colonies » a consacré à la « Petite Tunisie » dans son dernier numéro.

Si la « Dépêche Tunisienne » avait été convenable elle l'aurait reproduit en entier.

Comme notre grand confrère parisien s'adressait à nous dans plusieurs paragraphes, l'exhilarant quotidien a sauté ces derniers de crainte de nous faire trop de réclame.

Pauvre sieur Tridon !

Ces procédés inqualifiables ne nous causent aucun préjudice.

Peut-être faut-il les attribuer à la maladie cruelle qui la rend méchante inconsciemment. La « Dépêche » est poitrinaire — mal incurable, chacun le sait — elle a toussé beaucoup ces jours derniers et son entourage n'a plus seulement une lueur d'espoir ; la désolation commence et va *crescendo* ! La mort approche ; l'horizon est d'un noir intense pour les écrivains du coin. Que deviendront-ils à l'avenir ? Sans opinion, ils iront crier famine à la porte de.... devinez qui ? de notre rédacteur en chef et le supplieront de les caser à la rédaction de la « Petite Tunisie !!! »

L'ALLIANCE ISRAËLITE

LXIII

Bravo M. Pariente

Tout d'abord les lecteurs de l'Alliance Israélite m'excuseront de cette interruption dans la publication de nos articles. Une maladie assez grave m'a tenu au lit pendant quinze longs jours et celui qui devait me remplacer a profité, le bougre, des fêtes de la Pâque pour aller faire une petite ballade jusqu'à Toulouse, mon bon !

Du haut de Toulouse, il.... regardera la Garonne.

Depuis ma maladie, j'ai appris d'excellentes choses.

Tout d'abord la promenade faite par tous nos jeunes écoliers et écolières sur l'avenue de la Marine, dans leurs costumes neufs.

Il fallait voir, paraît-il, la joie de tous ces bambins dans leurs beaux habits.

Ah ! il faut entendre les parents de tous les enfants. Ils ne tarissent pas de faire des éloges sur le compte de M. Pariente et c'est le plus gaîment du monde qu'ils envoient M. Cazès au diable, s'il n'y était déjà.

Après la distribution des vêtements et l'augmentation des rations de pain et gourmandises, c'est avec plaisir qu'on apprendra que M. Pariente est arrivé à décider le comité central de l'Alliance Israélite de créer en Tunisie une école pratique d'Agriculture. On va probablement hausser les épaules et dire que je lance un canard.

Nullement M. Pariente a obtenu l'autorisation et je sais qu'il devait se rendre à Mateur, il y a quelques jours, pour voir l'emplacement. Je ne sais si M. Pariente s'est effectivement rendu dans cette localité qui a été choisie et définitivement adoptée pour cette école d'agriculture, dont je reparlerai dans le prochain numéro.

(A suivre.)

Y.

Le Billet de la semaine

L'entrepreneur adjudicataire des travaux de Gabès auquel nous avons fait allusion dans un de nos précédents numéros a cru sage de nous répondre dans le journal nuance Crispi de la rue de la Commission !

Il disait d'abord qu'il se vantait d'appartenir à la nationalité italienne ; puis que si le gouvernement tunisien lui confiait certaines entreprises, c'est parce qu'il savait les conduire dans de très bonnes conditions !

Le Français, lui, n'est capable de rien, voilà ce que voulait prétendre le correspondant accidentel de l'Unionne.

Comment nos entrepreneurs peuvent-ils entrer en lice avec des individus de la sorte qui ne craignent nullement de soumissionner ayant pour arme défensive un énorme rabais que ne peuvent faire nos compatriotes au risque d'encourir de grosses pertes ?

Un ouvrier français ne se mettra pas à l'ouvrage à moins de 4 francs par jour, voire même 4 francs 50 et 5 francs ; tandis qu'un Sicilien tiendra la pioche pendant 14 heures sans maugréer et n'acceptera pour salaire journalier que la ridicule somme de 2 francs, juste nécessaire pour vivre en livrant l'estomac à de cruelles privations !

Et c'est sur cette considération que se basent les Italiens ; c'est cette prévision qui les incite à la concurrence absolument déloyale.

Il faut visiter leurs chantiers ; les maçons, les terrassiers, les manoeuvres

ne sont plus des hommes, mais bien des serfs du temps de la Féodalité. Ils sont surveillés par un contre-maitre grossier qui écarte tout sentiment humanitaire pour pressurer ces pauvres diables, pour les martyriser durant une interminable journée.

Le gouvernement n'approfondit point la chose ; elle le mériterait cependant.

Ah ! certes, on ne peut pas malmenner nos compatriotes de cette manière ; leur fierté, cette vieille fierté gauloise, se révolte à ces humiliations d'un nouveau genre et ils préfèrent ne pas travailler dans de pareilles galères.

On a l'audace ensuite de qualifier les Français de fainéants.

Fainéants parce qu'ils ne veulent pas donner leurs forces en échange d'une somme qui ne pourra jamais les leur rendre ; fainéants parce qu'ils ne souffrent pas qu'on les insulte ignoblement !

La faute est imputable au gouvernement qui, dans ses adjudications, s'efforce de réaliser de sérieux bénéfices.

Ces bénéfices, pour but final, remplissent le gousset de messieurs les ronds-de-cuir, cela est indubitable !

Le grand bonheur de ceux qui se vautrent dans des fauteils moelleux fait le malheur de ceux qui arrivent difficilement — ô combien — à apaiser leur faim.

Nous espérons que le gouvernement s'inspirera de meilleurs problèmes à l'avenir. A sa tête, il y a des experts qui savent ce que peut coûter une entreprise ; il ne s'agit pas de spéculer sur l'erreur ou sur la trop bonne volonté.

Les travaux aux Français, tel est notre cri. Sera-t-il entendu ?

L. de PEYRAUD.

Hamam el-Lif, nous l'avons toujours dit, sera une station balnéaire très fréquentée cet été par les Tunisiens et les nobles étrangers,

Rien n'a été négligé pour embellir cette contrée ; riches constructions, Casino, grand établissement de bains, plantations d'arbres.

La Banque de Tunisie sous l'intelligente direction de M. Hackemberger a pris le conseil de notre ami, O. des Eaux-Vives, en sérieuses considérations. Des palmiers vont être prochainement plantés ; les trous, nous assure-t-on sont déjà creusés.

Bravo ! nous nous félicitons de notre succès, car Hamam-el-Lif sans palmiers n'eût pas été d'une couleur tunisienne ; on y aurait vu plutôt une affectation européenne qui ne doit pas exister ici.

Si la « Banque de Tunisie » soigne ses plantations l'administration des Travaux Publics, elle, n'en fait pas de même. En effet, nous avons vu avec peine, le délaissement d'arbres dont les soins incombent à la direction sus-nommée.

les monts Douirat, en Tripolitaine ; au sud, la surface miroitante du chott Faraou, les cimes inexploitées du Djebel-el-Berda, aux pentes boisées, habitées par les fauves ; plus loin, les dunes parcourues par les Souafa ; au nord, le cône terminal de l'Arbata ; au delà, les montagnes de Kairouan, dans le Zelass et de Tebessa chez les Tréichiches ; à l'ouest Gafsa, ses palmiers et la Djebel Chebika, non loin de l'oasis de Negrin.

L'heure de la séparation avait sonné ! On sabla du campagne en l'honneur de la France et en faisant des vœux sincères pour le bonheur de tous.

Les officiers descendirent vers l'ouest, après avoir bien recommandé aux voyageurs de se méfier des vipères cornues, cérestes, qui pullulent ver l'oasis de Gabès ; Maurice, Gabrielle et Mohammed rejoignirent leur mehara par l'est.

VII

De Gafsa à Gabès. — En mer. — Les îles Djerba, Kerkenah. — La Quarantaine. Monastir. — Soussa. — La Goulette. — La Medjerdah. — Porto-Farina. — Bizer te. — Tabarka. — La Calle. Bône. — Marseille.

On pourrait dire qu'en Tunisie tout est feu et flamme lorsqu'il s'agit de créer, la même constatation ne peut malheureusement point se faire sur la question de l'entretien.

Hamam-el-Lif doit être la Nice de Tunisie. Elle l'est déjà par son climat, tâchons de l'y rendre par la beauté.

Le silence est d'or

Nous avons sous les yeux un journal français qui pour ne pas le nommer a pour titre le « Courrier des Halles ». Nous ne nous étonnons pas de voir que ce journal a eu l'heureuse inspiration de reproduire un document officiel émanant de la direction de l'Agriculture de la Tunisie.

Les journaux français ne sont pas indulgents pour l'Algérie et la Tunisie, souvent à tort, nous le reconnaissons. Mais il faut y mettre vraiment de la bonne volonté pour fournir à la métropole de si jolis paquets de verges pour nous fletter.

Le « Courrier des Halles » a cru nous rendre service en reproduisant un document officiel que tous les journaux de Tunisie ont plaisamment reproduit il y a quelques jours.

Nous lisons, en effet, dans le « Courrier des Halles », un extrait du rapport de l'inspecteur de viticulture et de l'arboriculture, délégué phylloxérique, en Tunisie, à la direction de l'Agriculture et des Renseignements.

Il est bien à regretter que de pareils renseignements aient vu le jour, car tout peut n'être pas bon à dire. Il eût mieux valu pour la Tunisie que son inspecteur de la viticulture, etc., etc, ne vint pas dire aux nombreux Français que l'on invite à venir faire œuvre de colonisation en Tunisie, qu'après plus de dix années, les résultats de la vigne se chiffrent par une moyenne de quarante-six quintaux de raisins frais à l'hectare ce qui correspond exactement à trente et un hectolitres de vin !

Personne n'ignore que les viticulteurs qui ont trouvé cette année dix francs à l'hectolitre de leurs vins, doivent être considérés dans les heureux du jour ; le degré valant aujourd'hui sept ou huit sous à Alger.

La vigne est une culture chère et qui rend en rapport de ce qu'on lui donne. Quatre à cinq cents francs par hectare représentent une bien modeste moyenne pour faire de la bonne culture et amener à bien le raisin à la cuve.

Si une dépense de cinq cents francs ne doit donner qu'un revenu de trois cents francs, n'aurait-il pas mieux valu à M. le directeur de l'Agriculture de conseiller tout de suite aux colons d'ar-

En une seule traite, la caravane, laissant Necchiou sur sa droite, arriva à El-Aïcha, dans l'immense plaine de Sagui. Le lendemain, elle campa aux bords du chott (I Gedjejd ; le surlendemain, on s'arrêtait à Oudref, habitée et cultivée dès la plus haute antiquité, ainsi que les oasis voisines d'Aïounet et de Metouia, à cause de leurs eaux courantes et de leur fertilité exceptionnelle, et les mehara pénétrèrent dans l'oasis de Gabès, admirablement arrosée et fertilisée par l'oued Menzel Gabès.

Pour se reconnaître envers Mohammed, Maurice et sa cousine lui firent un cadeau princier, hediga fakker ; ils lui donnèrent leur mehara ! L'excellent Tunisien pleurait de joie et, en même temps, de douleur, cette fortune ne lui empêchant pas de penser qu'il devait se séparer pour toujours de ceux qu'il aimait !

Gabrielle lui remit, en outre, un revolver et une bourse bien garnie, pour subvenir largement aux frais de retour des chameaux à Tunis, en passant par Kairouan.

Nous avons déjà parlé de cette ville sainte. Sept pèlerinages à Kairouan équivalent à un pèlerinage à la Mecque.

racher leurs vignes et de se livrer à la culture du cactus qui assurément ne les amèneraient pas si vite à la ruine.

Nous engageons néanmoins la direction des Renseignements à ne pas publier des renseignements qu'on ne lui demande pas quand ils peuvent faire autant de tort au pays.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Tunis, le 26 avril 1894.

A Monsieur Em. Lacroix, directeur de la « Petite Tunisie ».

Tunis.

Cher ami,

Mon « Petit Guignol Tunisien », paraît-il, ennuyé le sieur Tridon ! Je ne me croyais pas si fort que cela ! Comme vous le pensez je suis dans la jubilation d'avoir réussi à taquiner cet illustre écrivain, ce pindarique confrère.

De nombreux amis m'ont engagé à continuer ma petite comédie.

Le ridicule tue et porte de meilleurs fruits que les grossièretés ineptes.

Le sieur Tridon qui ne vous ménageait pas jadis et qui, dans toute occasion cherche à vous nuire ou tout au moins à vous être désagréable, ne m'inspire aucune pitié.

En ne dépassant pas les bornes permises, je le stigmatiserai comme il le mérite.... du moment que ça le chatouille, ça me fait.... plaisir !

Croyez à mon estime et comptez sur mon amitié.

SCRUTATEUR.

Notre excellent ami « Scrutateur » a obtenu un vif succès. Il a été sans cesse convenable et nous nous estimons très heureux de le placer au rang de nos meilleurs collaborateurs.

Nous espérons aujourd'hui, que le cadi Malékite a rendu sa belle âme à Dieu, qu'on va faire sortir de prison tous les malheureux et malheureuses que cet homme y avait envoyés pour un oui, pour un non et dont il ne se préoccupait plus.

Les prisonniers de par le caprice de cet homme sont légion, paraît-il.

On lit dans : *Marine et Colonies.*

LES PROTECTORATS

au Ministère des Colonies

Un de nos excellents confrères de Tunisie *La Petite Tunisie* nous consacre un fillet à propos de l'opinion que nous avons émise de voir rattacher tout notre domaine colonial sans exception au ministère des colonies récemment créé.

Notre confrère est étonné de notre désir et il se demande de quelle inspiration nous étions animé en le formulant.

Abd-er-Rhaman-Abd-el-Hakem raconte ainsi sa fondation :

«... Ouchâ marcha sur Kafsa qu'il prit, ainsi que Kastilia ; puis se dirigea sur Kairouan. Cette ville, bâtie par son prédécesseur, Moaouia-Ibn-Hodaidj, ne lui plut nullement, et, remontant à cheval, il conduisit tout son monde à l'endroit que devait occuper la ville actuelle du même nom. C'était une grande plaine, remplie d'arbustes et de plantes rampantes, servant de repaires aux bêtes féroces et aux hiboux. Arrivé là, il cria à haute voix :
» — Habitants de cette vallée, éloignez-vous et qu'Allah vous fasse miséricorde ! Nous allons nous fixer ici !

» Il fit cette proclamation trois jours de suite, et toutes les bêtes sauvages, tous les hiboux évacuèrent la place. Il ordonna alors de déblayer le terrain et de le partager en lots ; puis, y ayant transporté le peuple il abandonna la ville construite par Ibn-Hodaidj. Alors, plantant sa lance en terre, il s'écria :

(A suivre.)

Nous sommes heureux d'avoir provoqué ce petit incident qui va nous permettre de nous expliquer plus clairement.

Le domaine colonial de France, très vaste aujourd'hui, se compose de colonies proprement dites, c'est-à-dire de pays directement administrés par nous et de Protectorats.

A notre avis, le mot de « Protectorat » donné à certains pays que nous protégeons est impropre. Parmi ces protectorats, nous ne parlerons que des principaux, les autres d'ailleurs étant tous rattachés au ministère des colonies. Ils sont au nombre de cinq : 1. Le Tonkin. — 2. L'Annam. — 3. Le Cambodge. — 4. Madagascar. — 5. La Tunisie.

Les trois premiers ressortissent aux Colonies ; les deux derniers sont rattachés aux affaires étrangères.

A proprement parler, le Tonkin ne peut guère être compté au nombre des protectorats puisque nous l'administrons directement, le vice-roi du Tonkin (King-Luoc) n'ayant d'autres pouvoirs que ceux que nous lui avons attribués. — Là c'est l'administration directe.

Mais l'Annam et le Cambodge, sont protégés au même titre que la Tunisie. — L'Empereur d'Annam et le roi du Cambodge sont, en ce qui concerne leurs prérogatives, au même rang que S. A. le Bey de Tunis.

L'Annam et le Cambodge sont rattachés au ministère des colonies.

Notre confrère désire que la Tunisie reste au quai d'Orsay et la principale raison qu'il fait valoir à l'appui de son opinion, est la crainte des incidents diplomatiques.

Pourquoi donc cette crainte ?

Je suppose un instant que la Tunisie fasse partie du ministère des colonies et qu'un incident diplomatique se produise. — Mais dans ce cas, cher confrère, le ministre des colonies en avise son collègue des affaires étrangères qui est tout spécialement chargé de régler ce genre de différends. — Je ne vois là aucune difficulté et les choses ne se passent pas autrement quand il s'agit de questions de diplomatie étrangère avec une des colonies. — Exemple : nos démêlés avec le Siam en Indo Chine. La diplomatie a été traitée par le quai d'Orsay et le reste par les colonies.

Si j'insiste pour le rattachement aux colonies de tout notre domaine d'Outre-Mer, c'est pour qu'il y ait dans notre politique coloniale « une unité de direction, une unité de commandement. »

Au Quai d'Orsay, croyez-moi, les bureaux ont assez de besogne avec les puissances étrangères et le ministre lui-même — actuellement président du Conseil par surcroît — n'a guère de temps à donner aux pays de Protectorat. C'est précisément à cause de ce surcroît de besogne qu'on a créé, dans ce ministère, un « bureau de Protectorat » auquel vous renvoie toujours le ministre.

Quant à la question des impôts qui ne sont nullement repartis en Tunisie, dit notre confrère, nous ne voyons pas non plus que ce soit là un obstacle au rattachement de la Tunisie aux colonies.

Nous savons très bien que dans ce Protectorat, jusqu'en 1890, nous sommes sous le coup des capitulations, mais rien, n'empêche, jusqu'à cette époque de laisser les choses en l'état.

Enfin, la principale raison qui nous fait pencher pour le rattachement de la Tunisie aux colonies, c'est que nous voyons là un acheminement plus rapide vers la prise de possession.

Nous aurions voulu taire ce motif que notre confrère nous force à dire.

En ce qui concerne Madagascar, personne n'ignore aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'agir énergiquement et d'asseoir définitivement notre influence sur toute l'île. Le moment

est donc opportun, de passer ce Protectorat au ministère des colonies, car ce n'est que là où l'on puisse s'occuper de son organisation nouvelle.

Au quai d'Orsay, on fait de la diplomatie, mais je ne sais pas qu'on y fasse de l'administration.

Croyez-nous, cher confrère, notre idée est bonne et pratique et si un jour elle est mise à exécution, vous serez le premier à vous en féliciter.

Une paragraphe surtout nous frappe dans cet article ; notre grand et excellent confrère dit :

« Enfin la principale raison qui nous fait pencher pour le rattachement de la Tunisie aux colonies, c'est que nous voyons-là un acheminement plus rapide vers la prise de possession. »

Mais, cher confrère, cette prise de possession nous ne la souhaitons nullement, plus que cela, nous ne la voulons pas.

Le Protectorat, pour le moment du moins, est en tout point de beaucoup préférable.

Il n'entraîne en effet, ni impôts ni charges, et l'argent que produit la Régence n'est pas de cette façon employé à payer les travaux ou améliorations qui pourraient se faire dans le département de Constantine.

La forme de gouvernement de la Tunisie nous est donc favorable. Notre confrère forme une opinion contraire ; nous la respectons, car toute opinion est respectable, mais nous ne saurions la partager.

Plus tard, les événements nous apprendront s'il est bien nécessaire de rendre la Tunisie colonie française ; laissons échoir les capitulations existantes ; l'avenir nous tracera notre ligne de conduite.

Echos Tunisiens

Il y a trois ou quatre ans l'administration des Travaux Publics a fait planter à Hammam-el-Lif, sur la place, un assez grand nombre d'arbres.

Ceux-ci, faute de soins sont en train de crever les uns après les autres.

Ce n'était guère la peine, en vérité, d'avoir fait cette dépense, si on ne devait plus s'occuper de ces pauvres arbres.

Qu'en pense M. Pavillier ?

M. D. GIBBO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

L'affluence est nombreuse chaque jour au port de Tunis. Depuis que les bateaux italiens y arrivent, une foule compacte se porte à la Marine. On se plaint de ce que l'administration des Tramways n'ait pas encore construit une ligne jusqu'aux quais.

Nous ne savons pour quel motif on apporte un aussi long retard à le faire.

Cette ligne tout en étant agréable pour les promeneurs, serait d'une grande utilité pour les voyageurs au point de vue de l'économie.

A quand donc la construction de la ligne du port ?

On offre, à monsieur seul, belle chambre meublée pension de famille (excellente cuisine française).

S'adresser : 7, rue d'Allemagne, rez-de-chaussée de gauche.

A LOUER à Maxula-Radès, une superbe maison avec premier étage, pouvant servir pour hôtel-restaurant. — Prix modéré.

S'adresser : au bureau du journal,

LIGNE DE TUNIS A HAMMAM-EL-LIF

Horaires du printemps à partir du 16 Avril

ALLER	(TUNIS.....)	Départ.	6	11.15	2.15	4.15	5.45
	(HAMMAM-EL-LIF.....)	Arr.ée.	6.30	11.45	2.45	4.45	6.15
RETOUR	(HAMMAM-EL-LIF.....)	Départ.	7.00	1.15	3.15	5.00	6.30
	(TUNIS.....)	Arrivée.	7.30	1.45	3.45	5.30	7.00

Gordonnerie Toulousaine
RAOUL SANDRA
 Chaussures en tous genres
 33, Rue Al-Djazira 33. - TUNIS

GRAND
Restaurant d'Athènes
 Tenu par M. PAPPAYANNI
 4 Rue de l'Eglise
 GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS
 (authentique) de provenance directe
Prix : 1 fr. 50 le litre
 On porte à domicile

MUSÉE ARABE
 TUNIS - 11, rue des Parfums - TUNIS
AHMED DJAMAL
 Grands magasins de curiosités tunisiennes
 Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuivres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tabletterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.
 La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

Hygiène de la Bouche
 Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.
 Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.
 Se défier des contrefaçons
 DEPOT : à la Pharmacie E. NEE

Voulez-vous la santé de vos bébés ?
 Achetez dans toutes les pharmacies le biberon aseptique **Le Parfait Nourricier** qui seul, parfaitement et rapidement nettoyable, peut mettre un terme à la terrible mortalité de l'enfance.
 Dépôt général à la **Pharmacie Centrale de Paris**, avenue de France, à Tunis.

A VENDRE
OCCASION EXCEPTIONNELLE
UNE PROPRIÉTÉ
 sise à 5 kilomètres de Tunis, à proximité de 2 gares de chemins de fer
 Contenance : 5 hectares environ dont 2 en vignes moitié de 2^e et moitié de 3^e feuilles, arbres fruitiers, jardin potager.
 Maisons de maître et de fermier.
 Bâtiments d'exploitation.
 2 norias.
 Adjacente à la propriété une construction louée à usage de café maure.
 Prix modéré.
 Facilités de paiements.
 S'adresser à l'Administration du journal.

DOMAINE POTIN
CHAUX HYDRAULIQUE
& CEMENTS
 Dépôt : près de la gare française
VIN ROUGE
Vin blanc, eau-de-vie
 S'adresser à MM. COMTE et C^o Bureaux : à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

Forges de la Providence
 Marchienne-au-Pont (Belgique)
 Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.
 La société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
 Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en FER HOMOGÈNE ET ACIER et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.
 Agent pour la Tunisie : J. FORTI, 43, rue des Glacières. — TUNIS

à vendre une action des Monts de Piété tunisiens, s'adresser au journal.

TEINTURERIE PARISIENNE
 17, Avenue de Paris, Tunis
 NETTOYAGES et APPRÊTS
 Blanchiment de Flanelles
 Spécialité de Nettoyage à sec
L. DAVIN FILS

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE
 autorisé par décret de S. A. le Bey
 DIRECTION :
 38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67
 Ancienne maison PROAL
 Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine.

GUÉRISON assurée des catarrhes vésicaux, écoulements anciens et récents, Urétrite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine
 (deux sexes) **SAVONULES MEXICAINS**
 par les Pharm. GAGLIARDO
 Dépôt principal : à Tunis, le flacon 3 fr. ; par poste 3.30

MAGASIN GÉNÉRAL
 22, avenue de France, TUNIS
MAISON BORTOLI FRÈRES ET C^o

A l'occasion des premières communions nous mettons en vente un très joli choix de cierges et brassards, couronnes et bouquets en fleurs blanches, souliers en peau et coutil blanc, gants peau et satin blanc corsets, pochettes soie et tous autres articles de lingerie.
 Nous exposons dans nos vitrines intérieures une grande quantité de chapeaux pour dames, enfants et fillettes, que nous venons de recevoir de Paris ; le choix très varié et leur prix très modique nous garantissent un légitime succès auprès des acheteurs.

Nous recommandons tout particulièrement notre rayon : ombrelles et en-cas pour hommes et dames ; nous avons tenu à présenter à nos acheteurs un assortiment hors de pair et nous aimons à croire qu'ils sauront le reconnaître.

En prévision du départ prochain pour la campagne, nous venons de recevoir un envoi important de lits coloniaux avec sommier métallique, dont nous sommes les seuls dépositaires en Tunisie, leur commodité incontestable, et leur peu de volume, étant pliés rendent ce modèle seul pratique dans les pays chauds ; lits de campement, avec monture bois ou fer, lits en fer, lits anglais tout fer et cuivre et fer, matelas laine et crin, traversins, oreillers en plumes, meubles de jardins, hamacs, guérites osier, fauteuils et chaises garnis ou non garnis, canapés osier, articles de gymnastique.

Nous informons nos acheteurs que nous avons en magasin nos assortiments au complet pour la chaussure d'été : souliers découverts de toutes sortes, depuis l'extrême bon marché, jusqu'à l'article riche et d'usage.

Seul dépositaire pour la Tunisie de l'Orfèvrerie **CHRISTOFLE de Paris**

Argus de la Presse
 FONDÉ EN 1879

Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'**Argus de la Presse** « qui lit ; découpe et traite tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector Malot (ZITE, p. 70 et 323)
 L'**Argus de la Presse** « fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'**Argus de la Presse** « est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'**Argus**, 155, rue Montmartre, Paris. Téléphone.
L'Argus lit 5,000 journaux par jour

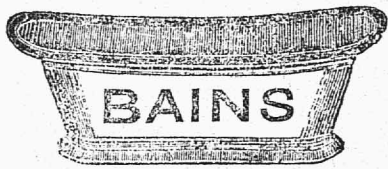
VIENT DE PARAITRE POUR 1894

LE
Guide - Annuaire Tunisien
 par H. le François
 EN VENTE : A l'Hirondelle, r. Essadikia.
 Le Gerant : Em. LACROIX
 TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

BAINS EUROPÉENS

ET THERMO-ROMAINS

HAMMAM



HYDROTHERAPIE, MASSAGE FRICTIONS

Salles de repos, buffet, gymnase
Pédicure, etc.

RUE D'ALLEMAGNE

AVIS

La fabrique de Ravioli qui se trou-
vait au marché aux légumes, 12, est trans-
férée rue des Glacières, 18.

Le propriétaire fait connaître au pu-
blic qu'il vend aujourd'hui les Raviolis
cuits ou crus.

On fait aussi les stockfish à la mate-
lote et la tripe à la rôtie.

UNE DAME VEUVE

de haute fa-
mille, par-
lant plusieurs langues voudrait trouver
une position, soit comme interprète dans
un hôtel ou dans une famille, ou même
chez monsieur seul.

S'adresser au Bureau du journal.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de
marchandises. — Avances sur récoltes
— Gardes de titres. — Reports — Paiement
et escompte de coupons — Ordres de bourse
au comptant et à termes — Dépôts à vue
et à échéances fixes — Encaissements et
recouvrements. — Emissions. — Souscriptions.
— Chèques et lettres de crédit.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 15 Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances sur
titres et marchandises, Chèques et let-
tres de crédit sur tous pays. Encaisse-
ment de coupons. Ventes, Achat sur
garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds
3 0/0. — Bons de caisse : Bons à un
an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois
ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bons à
cinq ans, 4 0/0.

FER QUINA BISLERI

VOLETE LA SALUTE??

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE??

Stomachique Reconstituante

de Felice BISLERI
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de
Seltz et Soda. Se boit préfé-
rablement avant le repas et à l'heure
du Vermouth.

L'EAU

de la R. Sorgente Angelica de
NOCERA UMBRA, légère, gazeu-
se, alcaline, certifiée pure, répu-
tée et déclarée par les principa-
les célébrités médicales la reine
des eaux de table.



Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNIS

Assiettes de campagne à 1 fr. 20 la douzaine

Casseroles et marmites en terre de Vallauris (France)

Verres taillés et gravés demi-cristal fin garanti

à 3 fr. 90 la douzaine au lieu de 5 fr. 50

Verres à liqueurs et salières hon-

groises à 10 centimes

Cabrets un sortition

à 9 fr. les 15

pièces

Casseroles
en fer battu depuis
20 cent.

SCEAUX GALVANISÉS et AUTRES
à 1 fr. 25

Toile cirée largeur de 1 m. 20, blanche à 2,75, en
couleur à 2,25 le mètre

coutellerie de table et articles de Paris

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
Maison de gros et de détail

JEUNE HOMME

Agé de vingt et
un ans, sachant
parler et écrire le Français, demande
place comme commis ou encaisseur, etc.

Tous Certificats.

S'adreser au Bureau du Journal.

CAVES CÉLESTIN

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

TUNIS, rue de la Sebka, 5

Service rapide à domicile

A LOUER

Maison de plusieurs pié-
ces aux environs de la
Kasbah.

S'adresser à M. Bouchoucha, 19, cité
Scemama, rue de la Kasbah.

Pelletterie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 16, rue Al-Djazira,
Préparation de toutes sortes
d'animaux.

Travaux Hydrauliques

JOSEPH MUSCAT

PLOMBIER-ZINGUEUR
12, rue d'Algérie. — TUNIS

Construction de pompes d'épuisement
et pour irrigation, système Letestu mo-
difié à grand débit, à vendre ou à louer.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. —
Avances sur prêts, sur marchandises et
sur hypothèques immobilières ou mariti-
mes. — Dépôts à vues et à échéances fixes
Garde de titres. — Paiement et escompte
de coupons-Reports. — Ordres de bourse
au comptant et à terme sur tous les mar-
chés Européens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

MAISON MEUBLÉE

Rue de Grèce — TUNIS

derrière la Résidence

Appartements et chambres meu-
blés à louer au mois, à la quin-
zaine, à la huitaine et à la journée
depuis 15, 25, et 30 Fr. par mois.

A LOUER

un magasin situé au
commencement de la
rue Al-Djazira. S'adresser à l'imprimerie
Franco-Tunisienne.

Matériel neuf et d'occasion

A. PETOLAT, à Dijon

FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La Maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis
courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL
et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la Gare Française, à Tunis.

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, avenue de France, 17 — TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE
J. F. DESHUSSES
A Versoix, près de Genève (SUISSE)
Maison fondée en 1852
PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR
et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie :
A. MODIGLIANI, Avenue de France,
4, (Passage de Tunis).

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou
tombent-ils?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la
couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des
Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régéné-
rateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente
toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.
— Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Ecliquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Demandez partout

« L'APÉRITIF BELLOT »

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

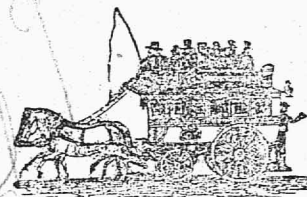
Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N-B — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux

Messageries Françaises

DEMANGE & Co Service Quotidien Régulier
entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa



Service des Dépêches
Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Soussse tous les jours à midi
BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Soussse au Café du Commerce.

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaintraux-Tourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23^a, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques
de quelque nature qu'ils soient (repro-
duction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et ap-
pareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compa-
gnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en cos-
tume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monas-
tir, Soussse.

A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

A 3 h. 1/2 du soir : pour Soussse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djer-
ba, Tripoli, Malte, La Goulette.

A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippevil-
le, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.